



Conditions générales Multi Global Trade

Article 1 – DEFINITION

Le Livret MULTI GLOBAL TRADE est un compte à terme sur lequel les sommes déposées par le titulaire sont bloquées pendant une période déterminée précisée aux conditions particulières. En revanche, le titulaire peut ouvrir autant de comptes à terme qu'il le souhaite.

Article 2 – CONDITIONS D'OUVERTURE

Le Livret MULTI GLOBAL TRADE peut être souscrit par toute personne physique majeure et résidente en Europe. Le titulaire peut désigner un ou plusieurs mandataires.

Les tuteurs, curateurs ou mandataires légaux peuvent souscrire au livret pour le compte de la personne protégée.

Article 3 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT

3.1 – Date d'ouverture

La date d'ouverture du compte à terme est celle du versement de la souscription sur le compte de la chambre de compensation désignée par MULTI GLOBAL TRADE.

3.2 – Compte support

Le compte support « compte de versement » est le compte depuis lequel est émise la somme à bloquer sur le compte à terme, et vers lequel sont envoyés les dividendes du livret, ou la restitution du capital à échéance. En désignant

5 – CLOTURE

L'arrivée du terme du livret MULTI GLOBAL TRADE n'entraîne pas automatiquement la clôture du compte à terme. A cette date, le capital et les intérêts nets seront versés si demande effectuée au préalable sur le compte de support du titulaire tel que décrit ci-avant.

Article 6 – LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME.

MULTI GLOBAL TRADE est tenu, dans le cadre de ses obligations concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de procéder à l'identification des clients et le cas échéant des bénéficiaires effectifs des opérations et à une obligation de vigilance constante à l'égard de sa clientèle pendant toute la durée de la relation d'affaires (montant et nature des opérations, provenance et destination des fonds, suivi de la situation professionnelle, économique et financière du titulaire...). A ce titre, MULTI GLOBAL TRADE est tenu d'appliquer des mesures de vigilance particulières à l'égard des Personnes Politiquement Exposées. MULTI GLOBAL TRADE est également tenu de s'informer auprès de ses clients pour les opérations qui lui apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs

ce compte, le titulaire certifie être en pleine possession des fonds au crédit de ce compte, et déclare que ces derniers ne sont pas issus d'une activité illicite, ou du soutien à une activité illicite. La désignation de ce(s) compte(s) peut être modifiée par son titulaire par écrit simple (1) jour ouvré avant la date d'échéance normale ou anticipée du compte à terme.

3.3 – Durée

La durée du contrat est de 60 (soixante) mois à compter de la date d'ouverture précisée à l'article 3.1 des présentes. A son échéance, le compte à terme sera reconduit dans les conditions prévues à l'article 5.1 ci-après.

3.4 – Versement

Le montant minimum du dépôt à l'ouverture du compte à terme est de cinquante mille euros (50.000€)

3.5 – Modalités de rémunération

3.5.1. Taux de rémunération

Le montant total du dépôt, sur la durée convenue, est rémunéré à la performance réelle du fonds, minorée d'un taux forfaitaire de 25% de la plus-value à clôture,

Compagnie : MULTI GLOBAL TRADE

Adresse UK : First Floor ,Osprey House, 5-7 Old Street, St Helier, Jersey JE2 3RG, U.K.

Représentation France :

comportement.

Article 7 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Dans le cadre de sa relation avec le titulaire, MULTI GLOBAL TRADE est amené à recueillir des données à caractère personnel concernant le titulaire, le cas échéant, le représentant légal, le mandataire et à les traiter notamment en mémoire informatisée selon les dispositions légales en vigueur. Les données à caractère personnel ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour principales finalités la tenue et la gestion du (des) compte(s). Le refus par le titulaire/représentant légal/mandataire de communiquer tout ou partie de ses données peut entraîner le rejet de la demande. MULTI GLOBAL TRADE est tenu au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, MULTI GLOBAL TRADE est autorisé par le titulaire/représentant légal/mandataire à communiquer les données le concernant dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales. Ces données peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilités, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la lutte contre le financement du terrorisme. Le titulaire/représentant légal/mandataire disposent d'un droit d'accès et de rectification s'agissant de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ces données pour motifs légitimes. Ils peuvent également s'opposer sans frais

3 Quai Kléber,

67000 Strasbourg, France

Capital social 54 000 000,00 €

Tel : +33 9 71 08 11 21 – Tel UK : +44 20799 248 80 Tel DE :

+49 (0)621 60 42 525

www.mg-tr.com

VR 458 BS 2017 Page | 4 au titre des frais de gestion et commissions de MULTI GLOBAL TRADE En contrepartie, MULTI GLOBAL TRADE garantit un taux de rendement actuariel annuel net (TRAAB) minimum de 26%, frais de gestion et impôts prélevés à la source. Le barème de taux est garanti jusqu'à l'échéance du contrat par les fonds propres du groupe.

3.5.2. Mode de calcul des intérêts

Les intérêts sont acquis par mois entiers de dépôt et sont calculés selon la méthode des intérêts composés. Le calcul des intérêts débute à la date de dépôt des sommes sur le compte à terme. A l'issue d'une période donnée, c'est sur le montant du dépôt initial majoré des intérêts générés pendant la(les) période(s) précédente(s) que sont calculés les intérêts de la période suivante. Le 1er jour du début de la période est inclus dans le calcul de la rémunération et le dernier jour de la période en est exclu.

3.5.3. Paiement des intérêts à échéance

Les intérêts sont versés à échéances, sur demande écrite

à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés par courriel accompagné d'une copie de tout document d'identité signé par le demandeur auprès de son gestionnaire de compte.

Article 8 - RECLAMATION - MEDIATION

Toute demande d'information ou réclamation relative aux produits et services proposés à la clientèle est à formuler auprès du gestionnaire de compte en charge du suivi général des dossiers du titulaire. Si ce dernier ne peut apporter une réponse satisfaisante au titulaire, il fait remonter la demande de ce dernier à sa hiérarchie, ou au service concerné, qui reprend contact avec le titulaire sur le point de sa réclamation.

Article 9 - GARANTIE DES DEPOTS

Les dépôts et autres fonds remboursables sont couverts par le mécanisme de garantie géré par la chambre de compensation (clearing house) dans les conditions et selon les modalités définies par les textes en vigueur. Selon ces mêmes dispositions légales, MULTI GLOBAL TRADE ne dispose pas des capitaux de ses clients autrement que pour des opérations d'achat ou de vente en leur nom, et ses comptes font l'objet d'un audit mensuel dont les états financiers consolidés sont un document public consultable sur demande simple auprès du service client.

du titulaire. Si le titulaire n'exprime pas de demande de versement au plus tard 5 (cinq) jours ouvrés avant la date d'échéance annuelle, les intérêts sont portés au crédit du livret et intégrés à la balance de ce dernier.

3.6 – Décès du titulaire

Le décès du titulaire entraîne le transfert automatique du compte au bénéfice de ses ayants-droits, tels qu'identifiés par la procédure testamentaire. Le titulaire peut néanmoins de son vivant identifier spécifiquement des bénéficiaires uniques pour son livret en remplissant le formulaire fourni par MULTI GLOBAL TRADE.

3.7 – Transfert

Hormis le cas susmentionné à l'article 3.6, le livret MULTI GLOBAL TRADE ne peut pas être transféré à un tiers autrement que dans les procédures exceptionnelles que sont l'adjudication judiciaire des biens du titulaire et/ou l'avis à tiers détenteur par une autorité compétente.

Article 4 – FISCALITÉ

Les intérêts reversés par MULTI GLOBAL TRADE dans le cadre du livret MULTI GLOBAL TRADE font l'objet d'une imposition à la source conformément aux dispositions normatives en vigueur et des conventions fiscales internationales. Le taux de rémunération tel que décrit dans les présentes, ou dans les brochures commerciales et techniques de MULTI GLOBAL TRADE sont des taux nets d'impôt.

Article 10 – LANGUE ET LOI APPLICABLES – TRIBUNAUX COMPETENTS

Compagnie : MULTI GLOBAL TRADE

Adresse UK : First Floor ,Osprey House, 5-7 Old Street, St Helier, Jersey JE2 3RG, U.K.

Représentation France :

3 Quai Kléber, 67000 Strasbourg, France

Capital social 54 000 000,00 €

Tel : +33 9 71 08 11 21 – Tel UK : +44 20799 248 80 Tel DE : +49 (0)621 60 42 525

www.mg-tr.com

VR 458 BS 2017 Page | 6

La présente convention est conclue en langue française mais est le reflet fidèle d'un contrat originellement édité en langue anglaise. Le titulaire accepte expressément l'usage de la langue française durant la relation précontractuelle et contractuelle. La présente convention est soumise à la loi britannique

et à la compétence des tribunaux anglais, ou européens. La présente convention conservera ses pleins et entiers effets quelles que soient les modifications que pourra subir la structure et la personnalité juridique de MULTI GLOBAL TRADE, notamment en cas de fusion, absorption ou scission, qu'il y ait ou non création d'une personne morale

nouvelle.

[A propos](#)
[Produits](#)
[Contact](#)

[Conditions générales](#)
[Politique de confidentialité](#)
[RGPD](#)



3 More London Riverside

London SE1 2RE

United Kingdom

© MG TRADE CORP
2007-2020